

Question No 1

du député Laurent Léger (PDCB), au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant: Quel avenir pour le téléphérique Riddes – Isérables?

Selon les exigences de l'OFT, les structures des pylones du TRI doivent être mises en conformité avec les normes pour le 31 décembre 2005. Quelle est la position du Service cantonal des transports quant à cette mise en conformité ainsi que du remplacement de l'installation dans le futur compte tenu que le subventionnement fédéral est garanti jusqu'à fin 2007?